**AUTORISATION DE REPRODUCTION ET DE REPRESENTATION DE PHOTOGRAPHIES**

**Enfant mineur**

Nous soussignés : .

Demeurant : .

Autorisons tout représentant du club CAMARGUE AZUR PLONGEE, association loi 1901, ayant son siège Maison des Associations, boulevard des Lices - 13200 Arles

Et régulièrement déclarée en Préfecture

**A photographier**, notre enfant mineur : .

Adhérent de ladite association, **et à utiliser son image.**

En conséquence de quoi et conformément aux dispositions relatives au droit à l’image et au droit au nom, **nous autorisons tout représentant du club CAMARGUE AZUR PLONGEE à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies prises dans le cadre des activités habituelles du club CAMARGUE AZUR PLONGEE.**

Les photographies pourront être exploitées et utilisées directement par ladite association ou être cédées à des tiers, sous toute forme et tous supports connus et inconnus à ce jour, dans le monde entier, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits et notamment, sans que cette liste soit limitative : Presse, Livre, Carte postale, Exposition, Publicité, Projection publique, Concours…

**Le bénéficiaire de l’autorisation s’interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, ni d’utiliser les photographies autorisées dans le cadre de la présente, dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou toute autre exploitation préjudiciable.**

Il s’efforcera dans la mesure du possible, de tenir à disposition un justificatif de chaque parution desphotographies sur simple demande. Il encouragera ses partenaires à faire de même et mettra en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation de cet objectif.

**Nous nous reconnaissons être entièrement remplis de nos droits et ne pouvoir prétendre à aucune rémunération pour l’exploitation des droits visés aux présentes.**

Nous garantissons ne pas être liés par un contrat exclusif relatif à l’utilisation de l'image ou du nom de mon enfant mineur.

Cette autorisation est donnée pour la saison 20…./20…, soit du 1er octobre 20.… au 30 septembre 20…., sauf dénonciation par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au siège de l'association prenant effet dans les quinze jours de la présentation de ce courrier.

Election de domicile est faite par chacune des parties à l’adresse précisée aux présentes.   
Pour tout litige né de l’interprétation ou de l’exécution des présentes, il est fait attribution expresse de juridiction aux tribunaux compétents statuant en droit français.

**Fait à**: .

**Le** : .

**En deux exemplaires et de bonne foi.**

*Signatures précédées des noms et prénoms des représentants légaux de l’enfant*